

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 04 juin 2024

Référence
2024_031

Objet de la délibération
Délibération portant sur la décision modificative du budget principal

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	13

Date de la convocation
28 mai 2024

Date d'affichage
07 juin 2024

Vote
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND
Le : 07 juin 2024

Et

Publication ou notification du : 07 juin 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Présents : M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène (arrivée à 21h), M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ACHARD Nicolas (pouvoir à M. GAUTHIER Samuel), Mme BONY Catherine (pouvoir à Mme FINET Hélène), M. OUVRARD Dominique (pouvoir à M. NESME Emmanuel), Mme PLANEIX Bernadette (pouvoir à M. ANDANSON Alain)

Absent excusé : M. TRONCHE Aymeric

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Objet de la délibération : Délibération portant sur la décision modificative du budget principal

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2024_016 du conseil municipal en date du 02 avril 2024 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune ;

Le maire indique qu'il est proposé de délibérer une décision modificative du budget principal de la section investissement concernant :

- le remboursement du capital pour l'EPF Auvergne pour l'année 2024 :
 - augmentation du crédit du chapitre 27 / Compte 27638 : + 200,00 €
 - baisse du crédit du chapitre 21/ Compte 21578 : - 200,00 €
- la fin des travaux de la salle polyvalente dans le cadre du protocole d'accord pour le lot VB ENERGIE avec la création d'une ligne au 231/23 sans opérations
 - augmentation du crédit du chapitre 23 / Compte 231 : + 1 800,00 €
 - baisse du crédit du chapitre 23 / Compte 231 opération 1002 : - 1 800,00 €
- la situation sur le paiement de la taxe d'aménagement :
 - augmentation du crédit du chapitre 10 / Compte 10226 : + 1 000,00 €
 - baisse du crédit du chapitre 204/ Compte 204181 : - 1 000,00 €

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'APPROUVER les décisions modificatives du budget principal section investissement

Investissement dépenses :

- chapitre 27 : compte 27638 : + 200,00 €
- chapitre 21 : compte 21 578 : - 200,00 €
- chapitre 23 / Compte 231 : + 1 800,00 €
- chapitre 23/ Compte 231 opération 1002 : - 1 800,00 €
- chapitre 10 / Compte 10226 : + 1 000,00 €
- chapitre 204 / Compte 204181 : - 1000,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'S. Gauthier', written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE d'OLEYRES' at the top and 'AVEYRON (12) - (UY-DE-DOME)' at the bottom, with a central emblem.